

L'Autorité de la concurrence française examinera, pour le marché français, la fusion entre Veolia Transport et Transdev

Publié le 16 août 2010

La Commission européenne a renvoyé l'examen, pour le marché français, de la fusion entre Veolia Transport et Transdev à l'Autorité de la concurrence.

L'opération envisagée consiste en la création d'une entreprise commune entre Veolia Environnement et la Caisse des Dépôts et Consignations réunissant les activités de Veolia Transport et Transdev. Jusqu'à présent, Veolia Transport est contrôlé par Veolia Environnement et Transdev par la Caisse des Dépôts de Consignations.

En France, l'opération porte principalement sur les marchés du transport urbain et interurbain de voyageurs hors de l'Île-de-France.

Cette opération est la quatrième que la Commission européenne renvoie à l'Autorité de la concurrence, à sa demande, depuis sa création le 2 mars 2009. Pour mémoire, ces opérations sont les suivantes :

- prise de contrôle de Keolis et d'Effia par la SNCF et la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) qui concernait également les marchés du transport de voyageurs (dans sa décision [10-DCC-02](#), l'Autorité de la concurrence a autorisé l'opération sous réserve d'engagements /voir aussi [communiqué de presse du 13 janvier 2010](#)) ;
- rachat de Tarmac par la société Eurovia, filiale du groupe Vinci, dans le secteur des granulats, des enrobés à chaud et des travaux routiers

(opération en cours d'examen) ;

- acquisition d'Eurochem par Univar dans le secteur de la distribution de commodités et spécialités chimiques (opération en cours d'examen).

Contact(s)

Virginie Guin

Directrice de la communication

01 55 04 02 62

[Contacter par mail](#)